

Livry-Gargan, le 9 novembre 2022

Objet : Classes à horaires aménagés musique CHAM

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire savoir, que, depuis 1987, le **collège Edouard Herriot** et le **conservatoire à rayonnement communal** de **Livry-Gargan** offrent aux enfants le choix d'intégrer, dès la 6^{ème}, les **classes à horaires aménagés musique : CHAM**. Ces dernières ont été créées conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et la Culture.

Ces classes, officiellement homologuées par l'éducation nationale suivent une réglementation, respectent des circulaires et décrets ministériels. Ce dispositif est un véritable cursus, spécifique à l'éducation nationale, en partenariat avec le conservatoire, dont une convention est signée entre les deux établissements. Les élèves sont évalués conjointement par le collège et le conservatoire.

S'agissant d'un dispositif de l'enseignement public, tous les cours collectifs spécifiques aux CHAM sont gratuits.

Objectifs

Cette structure permet aux élèves qui sont motivés et qui montrent des aptitudes pour les activités musicales, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale, une formation spécifique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement, de la classe de 6^{ème} à la 3^{ème}.

Orientation post-collège

Une convention a été signée en 2019 entre le collège E.Herriot et le lycée Schweitzer du Raincy, afin que les élèves de 3^{ème} issus de CHAM souhaitant poursuivre l'enseignement musical, puissent bénéficier d'un bonus pour l'affectation en classe de 2^{nde}, sur dossier validé par le collège.

Contenus des études

L'enseignement musical, environ 6H hebdomadaires, est dispensé à la fois au collège et au conservatoire de Livry-Gargan avec une attention particulière pour la **pratique collective : orchestres et chant choral**.

Le conservatoire assurant :

- la Formation Musicale (Solfège) cours d'1H30 obligatoirement au conservatoire de Livry-Gargan
- l'Orchestre : 1H (orchestre à cordes, orchestre à vents, ensemble de guitares)
- le Cours d'instrument* : selon le niveau de l'élève de 20 minutes à 1H

Le collège assurant :

- le Chant Choral + l'Education Musicale : 3H

* l'élève hors secteur conserve son **cours d'instrument** dans son **conservatoire d'origine**.

L'emploi du temps fait l'objet d'un **aménagement**, en collaboration entre le conservatoire et le collège. Conformément à la circulaire ministérielle, l'enseignement général est allégé et ne peut en aucun cas comporter d'options (ni latin, ni langue renforcée). Les heures dégagées permettent de ne pas trop alourdir l'emploi du temps des élèves afin qu'ils puissent travailler **quotidiennement leur instrument**, leur FM, et les œuvres abordées à l'orchestre et au chant choral, sans oublier les matières de l'enseignement général.

Conditions de recrutement

Tout élève doit être **inscrit** au conservatoire ou école de musique, **ou attester** d'un niveau correspondant* à **1 an de pratique musicale et être en mesure d'intégrer le cours de formation musicale de 2^{ème} année du conservatoire (1C2)**. Les élèves ne remplissant pas ces conditions devront passer un test préalable de formation musicale afin d'évaluer leur niveau. Ils ne seront admis à passer l'audition que sous réserve de places disponibles.

* Les enfants pratiquant la musique dans une école de musique spécialisée, association ou cours privés peuvent également se porter candidat.

Les candidats doivent être **motivés par la musique** et s'engager à un **travail personnel important**, à savoir **1 heure par jour de travail musical est indispensable**.

Par ailleurs, s'il ne s'agit pas de faire un choix de métier, les jeunes doivent montrer dans leur travail et dans leur participation à la diffusion musicale, **enthousiasme** et **persévérance** pendant les quatre années de collège, notamment lors du travail collectif (orchestres, chant choral) qui aboutit aux concerts de fin d'année.

Le recrutement s'effectue sur **audition le mercredi 22 MARS 2023** au **conservatoire de Livry-Gargan**. Lors de l'audition (à huis clos), l'élève interprète un morceau abouti à son instrument, reflétant son niveau et sa sensibilité. L'interprétation est suivie d'un court entretien (à huis clos) durant lequel le jury évalue les motivations de l'élève. Les résultats sont ensuite soumis à la commission départementale placée sous la responsabilité du Directeur Académique. Sur avis de la commission, la direction académique procède à l'affectation des élèves et fait parvenir la notification aux familles.

Dès que les affectations de 6^e arrivent au collège, début juin, vous recevez un dossier ainsi qu'un message de la Principale pour venir vous inscrire selon les horaires de passage figurant sur la pochette du dossier à remettre envoyé dans les écoles. Vous devrez **inscrire votre enfant** :

- **au collège** - les inscriptions se déroulent le 3^e mercredi après-midi du mois de juin (selon le protocole sanitaire et horaires individuels)
- **au conservatoire de Livry** - durant le mois de juin

Ce cursus particulier s'adresse en premier lieu, aux enfants Livryens du secteur de recrutement du collège, mais aussi aux autres élèves de Livry-Gargan qui ne sont pas de notre secteur géographique, puis aux autres enfants des communes qui font partie du **district 7** et qui ne possèdent pas de structure identique dans l'un des collèges de leur commune. (Clichy-sous-bois, Pavillons-sous-bois, Vaujours, Coubron, Le Raincy et Montfermeil)

Dérogation : une demande de dérogation pour intégrer une classe CHAM doit être effectuée par **TOUS les élèves**. Le document nécessaire est délivré par l'école élémentaire d'origine (ou inspection académique DSDEN - division des élèves, cf. site internet). Les parents remplissent le document pour les classes CHAM.

Une réunion de présentation du dispositif sera organisée le **MARDI 13 décembre 2022** au collège à 18H

Pour toute information, merci de prendre contact avec le professeur spécifique du dispositif CHAM par mail : pinmarie@yahoo.fr, ou celui du collège : ce.0930619t@ac-creteil.fr ou celui du conservatoire de musique : conservatoire@livry-gargan.fr . Des renseignements sont également disponibles sur le site web du collège : www.collegeherriotlivry.fr et sur la chaîne pédagogique youtube **Musique CHAM Livry-Gargan**, le lien et QR code vous dirige vers la vidéo de présentation du recrutement 2023-2024 <https://youtu.be/uD5ujF57W1o>

A l'issue de chaque année scolaire, un bilan concernant le travail général et musical sera établi et déterminera la poursuite des études dans ce type de classe. Les élèves ayant suivi le cursus CHAM ont la possibilité de poursuivre leurs études dans les lycées proposant des horaires aménagés, ou enseignement de spécialité musique. (lycée Schweitzer du Raincy, lycée Racine, Brassens, Lamartine et La Fontaine de Paris)



Si votre enfant est intéressé par ce dispositif :

Vous devez déposer le **dossier au collège E.HERRIOT uniquement** :

Le dossier comprend :

1. Demande d'inscription en CHAM : **ci-joint Page 3**
2. **Lettre de motivation** manuscrite de l'élève
3. Attestation des **niveaux musicaux** : **ci-joint Page 4**
4. **Appréciation du professeur des écoles** : **ci-joint Page 5**
5. Attestation officielle de domicile (taxe d'habitation ou taxe foncière, aucun autre document)
6. Photocopie du livret de famille
7. Autorisation de droits à l'image : **ci-joint Page 6**
8. Formulaire d'inscription au conservatoire **Page 7**

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Directrice du conservatoire,
Mme LE MOULLEC

La Principale du collège,
Mme RAMON

DEMANDE D'INSCRIPTION EN CLASSE CHAM

L'élève :

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Etablissement scolaire actuel :
Ville :
Niveau de classe :

Photo
de l'enfant
(ou photocopie)

Elève inscrit actuellement au conservatoire de musique de
INSTRUMENT(s) pratiqué(s) :

Nous soussignés, Madame, Monsieur :

Parents de :
Demeurant :
Téléphone :
Mail :@

Droit à l'image obligatoire au vu des fréquentes prestations scéniques. (page 6)

Demandons l'inscription de notre fils/fille en classe CHAM, au collège E.Herriot en partenariat avec le conservatoire de Livry-Gargan pour la rentrée 2023-2024 et **acceptons les conditions.**

Autre renseignement : en dehors des classes CHAM du collège E.Herriot, postulez-vous pour un autre établissement scolaire ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Fait le : ... / ... /

Signatures de **l'enfant et des parents :**

Demande d'inscription ci-jointe à remettre au collège à la loge dans une enveloppe au nom de Mme RAMON avant le mercredi 15 mars 2023 avec les autres pièces justificatives demandées mentionnées en page 2.

Contacts :

Collège Edouard Herriot
Principale : Mme Ramon
Professeur : Mme Pin - pinmarie@yahoo.fr

Conservatoire CRC
Directrice : Mme Le Moullec
Professeur : M.Chalupczak

Demande d'inscription en classe CHAM

Attestation des niveaux musicaux et appréciations des professeurs spécialisés

Nom et Prénom de l'élève :

Enfant inscrit au **conservatoire / école de musique de**
(ou cours particuliers)



Niveau INSTRUMENTAL :

L'élève pratique l'**instrument** : depuis l'**année**
est actuellement dans le **niveau** :

Appréciation du professeur d'instrument :
.....
.....

Nom de l'enseignant spécialisé :

Signature :

Si l'élève pratique un second instrument (ce qui N'est ABSOLUMENT PAS obligatoire) veuillez indiquer lequel,
et son niveau actuel.

Niveau en FORMATION MUSICALE (FM/solfège) :

Elève inscrit en Formation Musicale depuis l'**année**
est actuellement dans le **niveau** :

Pour les élèves en **initiation, 1C1 ou 1C2**, vous devez fournir **obligatoirement un relevé de notes officiel en formation musicale** de l'année en cours.

Appréciation du professeur de FM :
.....
.....

Nom de l'enseignant spécialisé :

Signature :

Autre : Chant choral / Orchestre

L'élève pratique depuis

Cachet du conservatoire ou école de musique d'origine de l'élève :

Demande d'inscription en classe CHAM

Appréciation du professeur des écoles

Nom de l'école élémentaire :

Nom de l'enseignant(e) : M. / Mme

Avis de l'enseignant(e) sur la capacité de l'élève à suivre un cursus renforcé en musique en complémentarité de la formation générale :

.....
.....

Le projet spécifique aux cham du collège porte une attention toute particulière pour la **pratique collective**. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir renseigner les points suivants :

- L'élève respecte-t-il les règles de la vie collective ?
- L'élève s'implique-t-il dans un projet collectif ?
- L'élève est-il capable de soutenir son attention et son écoute ?

Date et Signature de l'enseignant(e) : le

Tampon de l'école

Les élèves CHAM sont amenés à se produire régulièrement sur scène que cela soit en formation orchestrale ou en chant choral.

Les droits à l'image sont obligatoires au vu des fréquentes prestations scéniques.



**Autorisation parentale
Productions audio/vidéo/photo**



Je / nous, soussigné(s) M. - Mme responsable légal de
l'élève

- **Déclarons** autoriser notre enfant à participer à toute prise de son ou prise de vues (enregistrement audio ou vidéo) lors des concerts, spectacles et manifestations artistiques, sans limite de lieu ni de temps, et **acceptons** que le résultat sonore, filmé, la photographie ou l'image de notre fils/ fille puissent figurer sur toute publication inhérente à l'éducation nationale, et au conservatoire, dont la presse écrite, les documents de communication, les sites internet et chaînes Youtube de l'éducation nationale, des établissements scolaires ou des professeurs de l'élève, et des communes concernées, dans le cadre de la promotion du travail réalisé au sein des différents chœurs et orchestres des établissements scolaires et conservatoires.

- **Acceptons** que les droits liés à ces publications soient cédés à titre gracieux aux producteurs artistiques de ces supports (dont l'association académique *Musichœur* pour les concerts de chant choral inhérents à l'éducation nationale).

- **Renonçons** expressément à exercer tout recours ou action à l'encontre des établissements scolaires, des conservatoires et de leurs professeurs et/ou partenaires au titre de la diffusion de l'image de votre enfant.

Ecrire « lu et approuvé »

Date : le

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

